

# PRISE EN COMPTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

Expérimentation  
sur le territoire du  
PNR du Mont Ventoux

Le Conseil départemental de Vaucluse a souhaité engager une réflexion sur l'impact des routes départementales vis-à-vis des corridors écologiques empruntés par les différentes espèces animales pour se déplacer au sein de leur territoire. Cette démarche conjugue une approche de sécurité routière, ayant pour objectifs de réduire les risques de collisions avec la faune, et une approche environnementale, destinée à favoriser la biodiversité des différents milieux naturels vauclusiens.

Cette démarche a été initiée en 2017 sur le territoire du Ventoux, afin de valoriser la cartographie détaillée de la Trame Verte et Bleue (TVB), localisant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, produite par le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux.

Ainsi, sur la base des données TVB et routes départementales, le CAUE de Vaucluse a réalisé une nouvelle cartographie qui a permis au groupe de travail, regroupant les services du Conseil départemental, dont les agences routières de Vaison-la-Romaine et de Carpentras, et le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux, d'identifier six sites correspondant à des tronçons routiers présentant un caractère fragmentant vis-à-vis de la TVB. Chacun des sites retenus présente une spécificité liée au contexte (présence d'ouvrages d'art, de zones humides, de cours d'eau, de reliefs) et aux espèces ciblées (petite et grande faune, faune remarquable : reptiles, batraciens).

Le CAUE de Vaucluse a réalisé un diagnostic complet sur chaque site et organisé avec le Conseil départemental des visites de terrain afin de définir les différentes possibilités d'aménagements permettant le maintien, voire le confortement, des corridors écologiques.

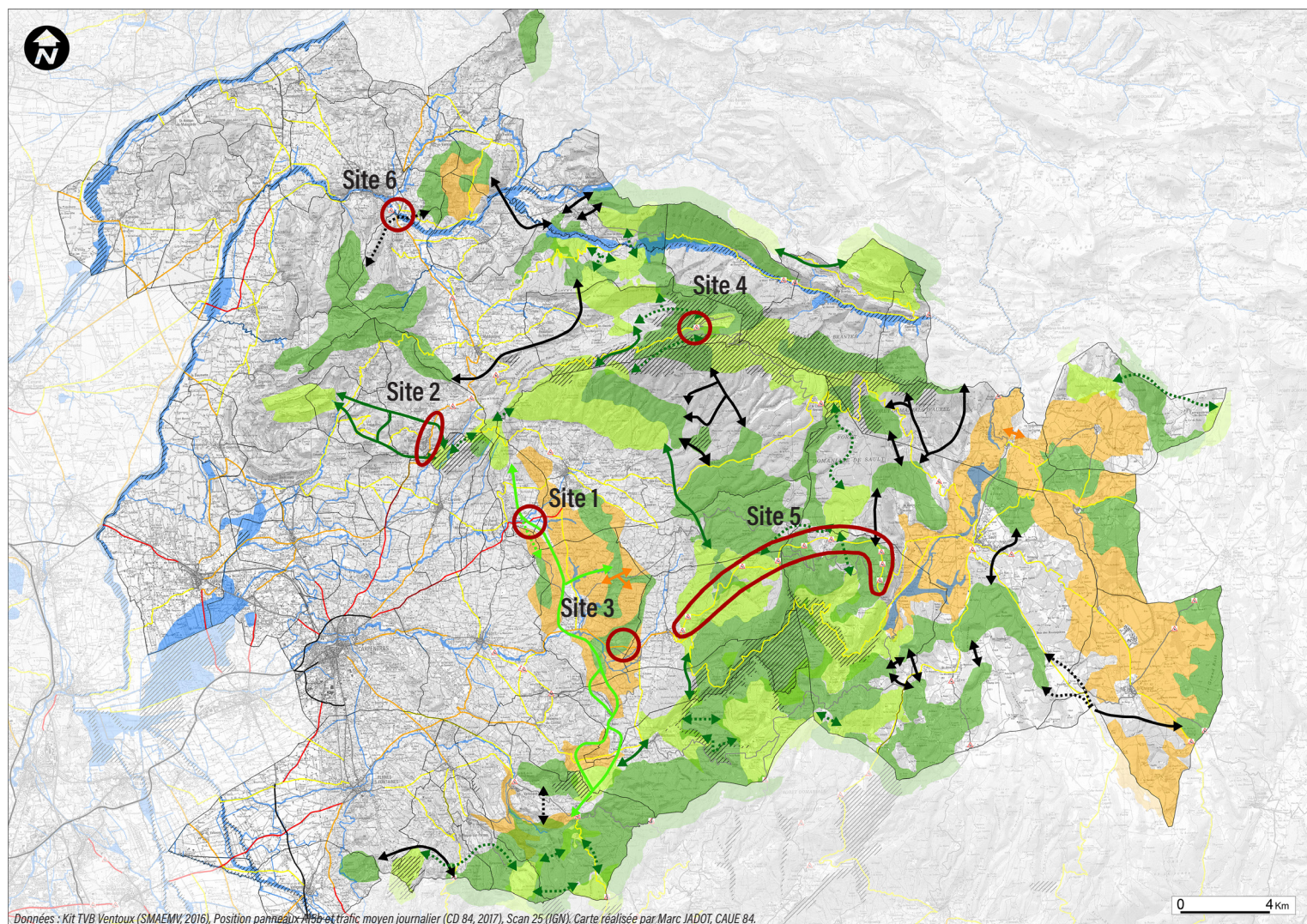
Ce travail d'études a abouti en 2020 à la réalisation d'aménagements sur 2 sites, dont le projet d'aménagement de passages à petite faune à proximité de l'Espace naturel sensible des mares de la Pavouyère à Mormoiron, abritant l'espèce protégée Pélobate cultripède. De plus, la démarche se poursuit sur l'ensemble du territoire départemental et se diversifie au travers du projet « trame turquoise, une nouvelle composante routière pour le Département de Vaucluse » qui bénéficie d'une subvention de l'Agence de l'Eau.

Ce projet pilote constitue une première expérience de prise en compte de la TVB vis-à-vis du réseau routier du Département, et sera susceptible d'être reproduite sur d'autres territoires, notamment ceux des SCoT ayant également identifié leur TVB.





- **Site 1** : les routes départementales n°974 et n°241 à Crillon-le-Brave,
- **Site 2** : la route départementale n°938 au Barroux et à Caromb,
- **Site 3** : les routes départementales n°14 et n°942 à Mormoiron,
- **Site 4** : la route départementale n°164a à Beaumont-du-Ventoux,
- **Site 5** : la route départementale n°1 à Villes-sur-Auzon et Monieux,
- **Site 6** : les routes départementales n°151 et n°938 à Vaison-la-Romaine



Données : Kit TVB Ventoux (SMAEMV, 2016), Position panneaux A15b et trafic moyen journalier (CD 84, 2017), Scan 25 (IGN). Carte réalisée par Marc JADOT, CAUE 84.

- Site pilote
- Limite communale
- Panneau A15b

- Trafic Moyen Journalier Annuel**
- 99 - 3000
  - 3001 - 7000
  - 7001 - 12000
  - 12001 - 72741

- Trame verte (données SMAEMV)**
- Réservoir sous trame forestière
  - Réservoir sous trame milieux ouverts
  - Réservoir sous trame agricole
  - Réservoir réglementaire

- Trame bleue (données SMAEMV)**
- Réservoir et corridor
- Corridors (données SMAEMV)**
- Corridor sous trame forestière
  - Corridor sous trame ouverte
  - Corridor sous trame agricole
  - Corridor mosaïque
- à maintenir  
à conforter



### ► Réduction de la vitesse

Aux abords des passages repérés de la faune, en lien avec les tronçons pouvant potentiellement présenter des risques de sécurité (virages, carrefours, sites fréquentés,...), la vitesse peut être réduite. La vitesse a un impact sur le bruit et augmente les risques de collision/écrasement entre les véhicules et la faune.

### ► Canalisation des populations vers des zones de franchissement sécurisées

- Favoriser la continuité écologique des rivières en favorisant le passage des ouvrages d'art, en prévenant l'embroussaillage du lit des cours d'eau, en réduisant l'impact des obstacles (chutes d'eau, seuils, ponts, berges,...),
- Favoriser la traversée de la faune aux endroits possédant une meilleure visibilité pour les automobilistes, traversées accompagnées de signalétiques,
- Pose d'obstacles (murets, lisses, clôtures,...) le long des routes pour accompagner la faune vers les zones de franchissement privilégiées,
- Végétalisation en vue de l'installation d'un couvert végétal de densité moyenne pour donner de l'épaisseur aux zones de franchissement.

### ► Sécurisation du franchissement

- Aménagement sous voie (ex : crapauduc ou aménagement de passages à pied sec / encoirbellements sous des ouvrages),
- Prévention de l'embroussaillage des bas-côtés et des talus le long des routes départementales sur une largeur minimale de 3 mètres aux abords des zones de franchissement de la faune, maintenant une bonne visibilité pour les automobilistes,
- Pose de panneaux personnalisés et/ou normalisés signalant le passage des animaux ainsi que des panneaux de rappels,
- Suppression des panneaux publicitaires qui attirent l'attention et créent une pollution visuelle.

### ► Enlèvement d'obstacles ou aide au franchissement

- Création d'ouvertures dans les obstacles (mur de soutènement, clôture,...), favorisant le passage de la faune ou réduisant les distances de franchissement de la voirie,
- Identification des buses (sous la chaussée) pour faciliter le passage de la petite faune : débouchage, revêtement terreux, pas de dénivelé aux entrées,
- Suppression des nuisances humaines (dépôts sauvages, pollution lumineuse,...),
- Réduction de la largeur de la voirie avec végétalisation (spontanée et rase) des bas-côtés.

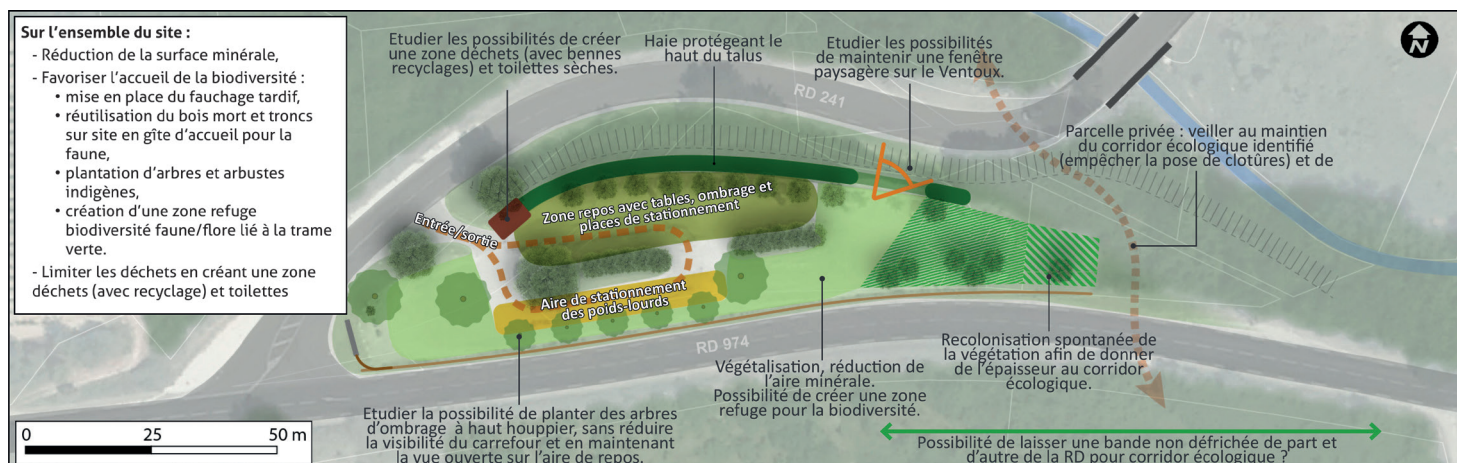
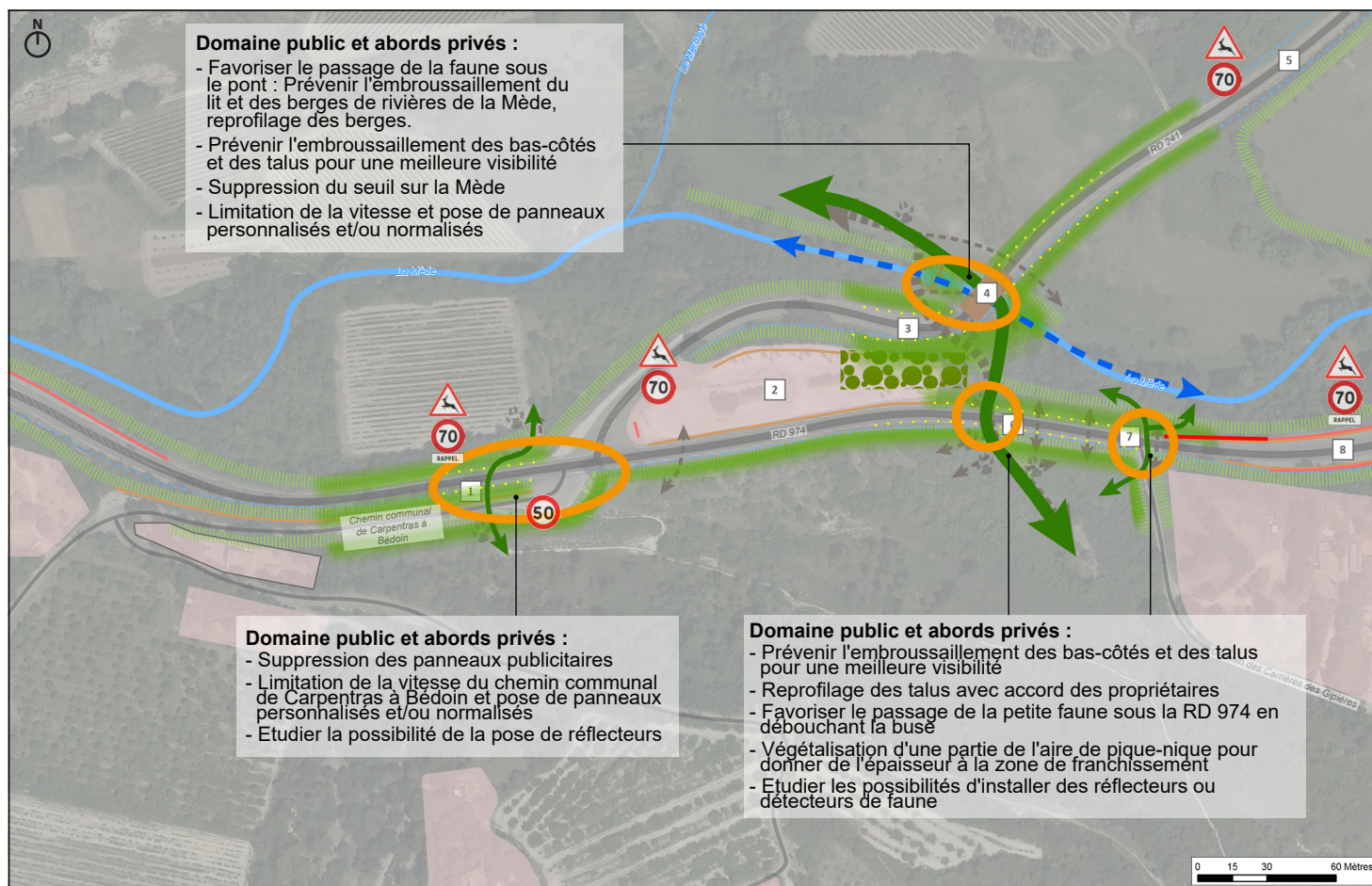
### ► Mise en place d'un observatoire des collisions entre la faune sauvage et les véhicules

### ► Expérimentation de nouvelles actions

- Pose de piquets réflecteurs de phares limitant le nombre de collisions, créant une barrière lumineuse dissuadant la grande faune de franchir la voirie lors du passage d'un véhicule,
- Pose de détecteurs de faune (couvrant 300 m linéaire de route départementale) avertissant les automobilistes, en cas de traversée, avec des panneaux lumineux.



# PROPOSITION D'AMENAGEMENT AUX ABORDS DES ROUTES DEPARTEMENTALES N°974 et N°241 A CRILLON-LE-BRAVE



Si vous voulez en savoir plus, cliquez [ici](#)